



OFFRE D'EMPLOI Orthophoniste

Remplacement pour une durée approximative de six (6) mois
Interne et externe

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Mai 2022

LIEU(X) D'AFFECTATION

Écoles primaires du territoire du CSSDC

HORAIRE DE TRAVAIL

35 heures/semaine du lundi au vendredi

TRAITEMENT

Le traitement varie selon la scolarité et les années d'expérience et se situe entre 27,46 \$ et 50,39 \$ de l'heure

AVANTAGES SOCIAUX

- ✧ Régime d'assurances collectives;
- ✧ Régime de retraite;
- ✧ Régime de congés avantageux;
- ✧ Programme d'aide aux employés et à la famille;
- ✧ **Nouveau:** nous offrons à tous nos employés un accès gratuit au service de Télémédecine.



SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE

Faites-nous parvenir une lettre de motivation, ainsi qu'un curriculum vitae à l'adresse courriel suivante **au plus tard le 24 avril 2022 à 16 h 00** : cv@ccharlevoix.qc.ca

Notez que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

QUALIFICATIONS REQUISES

- ✧ Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Capacité à travailler en équipe, leadership, capacité à animer des groupes et à accompagner des personnes, confidentialité, autonomie, initiative, sens de la planification et de l'organisation du travail, capacité à établir les priorités, esprit d'analyse, jugement, engagement, rigueur et très bonne communication, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Desservant le territoire de Charlevoix, le **Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC)** compte 14 écoles primaires, 3 écoles secondaires et un Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Chaque année, ses quelque 630 employés œuvrent à instruire, socialiser et qualifier plus de 3500 personnes. Celles-ci étudient dans des environnements inclusifs favorisant l'autonomie en apprentissage, la réussite scolaire, le développement du plein potentiel de chacun et l'acquisition des compétences nécessaires au XXI^e siècle.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation. L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Cet emploi comporte l'exercice des responsabilités suivantes:

- ✧ L'orthophoniste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.
- ✧ Participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.
- ✧ Contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.
- ✧ Établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires ; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements ; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- ✧ Conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- ✧ Prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire ; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.
- ✧ Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- ✧ Intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.
- ✧ Conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- ✧ Soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires ; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève ; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.